

Orléans, le 1^{er} février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FEPEM, la DREETS et l'Urssaf Centre-Val de Loire s'engagent pour mieux accompagner le particulier employeur

Peggy SHOONENBERGH, Présidente de la fédération des particuliers employeurs, Anouk LAVAURE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ainsi que Julien FLOC'H, directeur régional de l'Urssaf Centre-Val de Loire ont signé le 30 janvier à Orléans, dans le cadre des « matinales de l'emploi à domicile en Centre-Val de Loire », une convention de partenariat pour renforcer l'accompagnement des 139 000 particuliers employeurs qui emploient dans la région 53 000 salariés, pour une masse salariale nette de 350 millions d'euros.

La nouvelle convention collective du secteur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, garantit aux salariés de nouveaux droits sociaux et intègre des dispositions renforcées notamment en matière de prévention des risques et santé au travail, d'égalité femme homme, de non-discrimination, de professionnalisation (valorisation de l'emploi), d'accès à des activités sociales et culturelles...

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la FEPEM, la DREETS et l'Urssaf Centre-Val de Loire souhaitent mener des actions communes pour :

- contribuer activement à la **sécurisation des relations de travail et d'emploi** entre les particuliers employeurs et leurs salariés,
- **lutter de surcroît contre le travail dissimulé,**
- **participer à l'attractivité de ce secteur** en déployant notamment des actions de **prévention des risques professionnels,**
- **promouvoir les services dématérialisés simplifiés** mis en œuvre par le réseau Urssaf : Cesu, Cesu+ et Pajemploi.

D'ores et déjà, une **série de visio-conférences** ont été organisées pour informer parents employeurs et assistant.es maternel.les sur les règles applicables à leur relation de travail (contrat de travail, rémunération). De même, **des webinaires sur les enjeux de l'emploi déclaré** se dérouleront au second semestre 2024. Enfin, des **ateliers** seront aussi organisés pour des publics spécifiques : « troubles musculo-squelettiques » pour les assistantes de vie dépendance, « protection sociale » pour les employés familiaux et assistantes maternelles, « Cesu : mode d'emploi » pour les particuliers employeurs et leurs salariés.

Ce rendez-vous a été également l'occasion de présenter le nouveau site officiel de l'emploi à domicile, [France Emploi Domicile](#), qui réunit des acteurs de l'emploi à domicile (syndicats représentatifs du secteur et différents partenaires) et qui s'adresse à tous les ménages (actifs, personnes âgées, demandeurs d'emploi ou encore salariés).

Contacts presse

Dreets – Mickael Serre – mickael.serre@dreets.gouv.fr – 06 10 53 98 28

Fepem - Magali Monneret – mmonneret@fepem.fr – 06 10 38 64 29

Urssaf - Valérie Pouillot - polecomm.centre@urssaf.fr - 06 19 24 59 65